



On ma donné mais on veu me reprendre

Par **typhane17**, le **07/06/2017** à **17:50**

Bonjour
Je fessais des prestations de travaux agricole depuis 2012 pour une personne âgée qui c'est gardé 5 hectares pour sa retraite, depuis un an cette personne et en maison de retraite atteinte de Parkinson
Cette personne ma donner en échange de travaux NON facturé de 2012 a 2014 une remorque et une benne trois point, aucun papier signer entre lui es moi cela été juste par l'arnparole.
Depuis aout 2016 un tuteur a été nommé et il me demande de restituer se dis matériels qui ma été donnée, pour prouvais ma bonne fois j'ai fait au tuteur une demande d'achat évidemment refuser pour excuse le tuteur ma dis que le matériel n'était pas a vendre mais comme par hasard depuis un tracteur a disparu de chez la personne âgé
dois je faire restituer le matériels ou le garder vue qu'il ma été donné ????
merci de votre réponse
cordialement

Par **Visiteur**, le **07/06/2017** à **23:43**

Bonsoir,
Malheureusement, vous devez rendre ce matériel car rien ne prouve ce don...

Par **typhane17**, le **08/06/2017** à **08:54**

oui mais les prestations de travaux on été effectuer et non facturé a cause du dont de se dis matériel , la récolte a été livrai de 2012 a 2014 au nom de la personne âge a la coopérative , et la juge des tutelle a bien dis que se qui c'était passer avant la date de prise en charge du tuteur ne le regarder pas. rnet lui il se permet de prendre du matériel de cette personne et personne lui dis rien rnrnse qu'il veu c'est tous récupéré pour lui l'argent lui monte a la tête

c'est tous, il ma même refuser ma proposition de bail sur les 5 HA de terre il refuse tous se que l'on lui propose se serai une autre personne il accepterait alors que nous, nous somme occuper de cette personne âgée de 2012 jusqu'au 2016 sans jamais rien lui demander si nous n'avions pas ete la il serrai surement mort rnvoila comment on n'es remercier

Par **Visiteur**, le **08/06/2017 à 09:48**

Vous dites:rn" la juge des tutelleS a bien diT que Ce qui S'était passE avant la date de prise en charge du tuteur ne le regardAIT pas" rnrn1/ Cette juge ne peut pas vous aider ? rn2/ Ce tuteur est-il de la famille ?

Par **typhane17**, le **08/06/2017 à 11:58**

la juge des tutelle ne vois que part lui le tuteur ne reconnais même pas le travail que nous avons fait avant , et non le tuteur n'es pas un membre de la famille c'est un soi-disant amis a la personne agée

Par **Visiteur**, le **08/06/2017 à 19:18**

Bonsoir, rnMalheureusement, vous devez rendre ce matériel car rien ne prouve ce don en échange de travaux...

Par **typhane17**, le **08/06/2017 à 21:55**

les travaux on été effectuer pour preuve la récolte a ete livrée a la coopérative au nom de la personne âgée sinon je n'aurai pas pris le matériel et j'aurai facturé mes prestations rnet lors de notre dernière visite a la personne âgée il nous a bien dis de le garder le matériel enfin de compte c'est le tuteur de merder qui veux tous récupéré pour lui c'est tousrnrnlui la personne âgée lui a prête et non donner deux tronçonneuses avant qu'il sois tuteur, il les a jamais ramener et la depuis qui les tuteur il prend le tracteur et le ramène pas il es chez lui rnrnj'attends son courrier en recommander car je vais en recevoir un rnrnje lui répondrai que la juge des tutelle a bien dis que sa fonction de tuteur prene en aout 2016 et que tous se qui c'est passer avant ne le regardé pas rnnde toute façon il fait tous pour nous virai de la vie de cette homme et lui montée la tête il aura réussi après tous ce que l'on na fait pour lui il profit de la maladie de cette personne mais sa personne veux nous entendre car nous en somme persuader rnrnon dis bien trop bon trop con et bien si on n'avais su rnrnon dis aussi donné c'est donné reprendre c'est volé rnrnet dans notre métier pas besoin de contrat ou autre la parole suffit, sois la parole vaux l'homme ou l'homme vaux rien